

NOTE INTERNE

Destinataire : **Monsieur le Président**
Copie à : **~~Monsieur le Directeur Général des Services~~**
Date : **5 novembre 2009**
Objet : **Modification du plan de financement du quai du bord de mer, en vue de l'augmentation de la subvention du FEDER sur cette opération**

Monsieur le Président,

La Préfecture de St Martin nous a informé de la possibilité d'augmenter le taux de participation du FEDER sur l'opération de réfection du quai du bord de mer, basé sur un taux global des aides publiques de 80 % (contre le taux de 70 % actuellement appliqué). Par ailleurs, le montant global de l'opération ayant augmenté, il convient de solliciter également un réajustement du montant des subventions européennes basé sur le coût réel de l'opération.

Pour appuyer la demande de la Collectivité, il convient de prendre une nouvelle délibération validant le nouveau plan de financement, défini comme suit :

Plan de financement actuellement appliqué pour le calcul des subventions :

Financeurs	Participations en €	Pourcentage
U.E. FEDER	1.000.000 €	45,15 %
ETAT (BOP 123)	500.000 €	22,57 %
Réserve Parlementaire	50.000 €	2,26 %
Collectivité de SAINT BARTHELEMY	665.000 €	30,02 %
TOTAL	2.215.000 €	100,00 %

Nouveau plan de financement à valider par délibération :

Financeurs	Participations en €	Pourcentage
U.E. FEDER	1.529.146,69 €	58,84 %
ETAT (BOP 123)	500.000 €	19,24 %
Réserve Parlementaire	50.000 €	1,92 %
Collectivité de SAINT BARTHELEMY	519.675,01 €	20 %
TOTAL	2.598.821,70 €	100,00 %

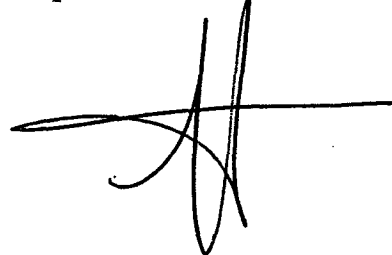
J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre cette délibération le plus rapidement possible au service instructeur (mi novembre étant l'idéal) sachant que les sommes supplémentaires du FEDER sollicitées doivent être liquidées avant la fin décembre 2009.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et bien respectueuse considération.

Directrice des Services Techniques

Sophie OLIVAUD





Projet

DELIBERATION DU CONSEIL EXECUTIF

N : 2009- CE

Objet : Modification du plan de financement de l'opération : « réfection du quai du bord de mer »

LE CONSEIL EXECUTIF, réuni le

Sous la présidence de : **Monsieur Bruno MAGRAS**

Nombre de membres composant le Conseil exécutif : 7

Présents : MM Bruno MAGRAS – Yves GREUX – Mme Nicole GREUX – M Michel MAGRAS – Mme Marie-Thérèse WEBER – MM Patrick KAWAMURA – Maxime DESOUCHES

VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 instituant la Collectivité de SAINT BARTHELEMY

VU les articles LO 6214.3 et LO 6253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2007-003 CT du 25/09/2007 portant délégation de compétences au Conseil Exécutif,

VU la délibération n°2009-085 CE du Conseil exécutif validant le projet de réfection du quai du bord de mer et validant le plan de financement de cette opération

VU la convention du 9 septembre 2009 allouant à la Collectivité de SAINT BARTHELEMY une subvention de 1.000.000 € au titre du DOCUP 2007/2013, n° présage 4/4.2 30518

VU la convention n°A17.12 -30518 allouant à la Collectivité de SAINT BARTHELEMY une subvention de 500.000 € au titre du contrat de projets Etat /Région 2007/2013

VU la subvention de 50.000 € allouée à la Collectivité au titre de la réserve parlementaire

VU l'augmentation du coût de l'opération de 2.215.000 € à 2.598.821,70 €

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une augmentation du taux des aides publiques sur cette opération de 80 %

VU le rapport de Monsieur le Président,

DECIDE

Article 1 : de voter le nouveau plan de financement pour la réfection du quai du bord de mer à Gustavia, arrêté comme suit :

Financeurs	Participations en €	Pourcentage
U.E. FEDER	1.529.146,69 €	58,84 %
ETAT (BOP 123)	500.000 €	19,24 %
Réserve Parlementaire	50.000 €	1,92 %
Collectivité de SAINT BARTHELEMY	519.675,01 €	20 %
TOTAL	2.598.821,70 €	100,00 %



République Française
COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

Article 2 :

De solliciter de l'Europe au titre du DOCUP 2007/2013 les subventions correspondantes.

Le Président du Conseil exécutif

Bruno MAGRAS.

Les membres du Conseil Exécutif, pour contreseing :

- Mr Yves GREAUX

- Mme Nicole GREAUX

- Mr Michel MAGRAS

- Mme Marie-Thérèse WEBER

- Mr Patrick KAWAMURA

- Mr Maxime DESOUCHES

Délibération affichée le

Acte certifié exécutoire,
A SAINT BARTHELEMY le :

Pour ampliation
Le Président
Bruno MAGRAS